

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 15 mai 2009

**Service instructeur**  
Médiathèque Départementale

N° CP-2009-7-7-5

**Service consulté**

**Subvention de fonctionnement aux associations "Développement de la lecture publique".**

Résumé : Il vous est proposé, dans le présent rapport, d'examiner deux demandes de subvention pour un montant total de 4 000 € dans le cadre des aides au fonctionnement des associations et autres organismes de droit privé.

Lors de l'adoption du budget primitif 2009, un crédit a été inscrit par l'Assemblée départementale au titre des subventions de fonctionnement aux associations permettant ainsi de mettre en œuvre un des volets de la politique de développement de la lecture publique adoptée par le Conseil Général le 20 juin 2003 (CG N° 2003/II-704).

Dans ce cadre, l'Association des Donneurs de Voix de Colmar et l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse ont sollicité, comme chaque année, une aide au fonctionnement.

Fondées en 1972, ces deux associations permettent aux personnes qui souffrent d'une déficience visuelle d'emprunter des livres enregistrés sur cassettes audio et sur CD.

Pour l'année 2009 :

- L'Association des Donneurs de Voix de Colmar présente un budget prévisionnel de 12 164 € destiné notamment à l'acquisition de matériel pour l'informatisation de la bibliothèque sonore et en particulier la sauvegarde progressive des enregistrements sur CD ;
- L'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse présente, quant à elle, un budget prévisionnel de 21 500 € destiné à la poursuite de l'acquisition de lecteurs CD spécifiquement adaptés aux personnes malvoyantes et l'acquisition de CD vierges pour enregistrement.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné ces deux demandes et, considérant qu'il s'agit de bibliothèques sonores dont le fonctionnement entre dans les missions spécifiques de développement de la lecture publique et d'aide aux personnes handicapées soutenues par notre collectivité, a émis un avis favorable à ces propositions dans sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2009. Le montant de la subvention pour l'année 2009 a été fixé à 2 000 € pour chaque association.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer une subvention de :

- 2 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Colmar ;
- 2 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse,

Le montant total de 4 000 € est à prélever sur le crédit inscrit au budget primitif 2009 (rapport N° CG-2008-5-7-2), Opération 2009-D732-211-1 Imputation 65-313-6574-3407-025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER